



# Rapport d'activité 2012





*Nos partenaires nous soutiennent au titre du mécénat d'entreprise pour le développement  
d'un mouvement associatif organisé, autonome et d'intérêt général.*

# Sommaire

<b>Nos axes de travail</b>	<b>5</b>
Engagement et vie démocratique	6
Modèles socioéconomiques	10
Emploi associatif	14
Dialogue civil	15
<b>Nos productions</b>	<b>19</b>
Des outils de communication accessibles	20
Le magazine « La Vie Associative »	21
Les communiqués de presse	22
La participation à des débats	23
<b>Notre organisation</b>	<b>24</b>
La composition et le fonctionnement	25
Nos partenaires	29



## L'année 2012 est une année de changements pour la CPCPA

*Aboutissement de plus de 2 ans de travail, notre association s'est dotée de nouveaux statuts qui marquent une volonté de se transformer et de s'ouvrir pour être plus légitime et plus efficace.*

*Après une campagne de sensibilisation à notre cause des candidats à l'élection présidentielle, la présence de la Ministre chargée de la vie associative à notre assemblée générale et la reconnaissance de la CPCPA par le nouveau gouvernement ont ouvert de nouvelles perspectives.*

*Cette nouvelle donne permet à l'équipe dirigeante de la CPCPA, élue en juillet, de relever les défis de la période avec un optimisme raisonné.*

*Les associations sont perçues par la population comme pouvant contribuer à la résolution des crises économique, sociale, environnementale et politique. En même temps, les associations elles-mêmes sont fragilisées par les difficultés que traverse notre pays et notamment par la situation préoccupante des finances publiques. Les transformations majeures, qui sont à l'œuvre dans notre société, questionnent en profondeur le modèle associatif, son rôle démocratique et social.*

*Les travaux entrepris par la CPCPA et, plus largement par les acteurs du monde associatif, sur les 4 grands sujets que sont l'engagement, l'emploi, les modèles socio-économiques et le dialogue civil, devront donc être plus que jamais poursuivis et portés dans le débat public.*

*La spécificité de l'apport des associations dans l'économie et dans la société est, en effet, encore largement incomprise. Ni entreprises capitalistiques, ni services publics, nos associations sont d'abord et avant tout les instruments d'une contribution citoyenne à l'intérêt général. C'est en reconnaissant leurs « spécificités méritoires » et en les stimulant, que les associations sont les plus utiles. A nous d'en convaincre.*

### **Nadia Bellaoui**

Présidente de la Conférence permanente  
des coordinations associatives

# Nos axes de travail

Pour promouvoir et défendre le fait associatif, la CPCa a, depuis sa création, investi trois axes qui lui semblent devoir fonder toute politique de soutien à la vie associative :

**L'engagement et la vie démocratique** des associations : le bénévolat ne connaît pas la crise, il croît régulièrement chaque année, il se transforme. Comment favoriser l'engagement de millions de bénévoles, les accompagner et faciliter leur prise de responsabilité ? Comment promouvoir un service civique porteur de sens ? Comment connaître et reconnaître les spécificités de la gouvernance associative et favoriser sa dimension démocratique ?

**Les modèles socio-économiques** et les questions de financement : dans un contexte de crise et de contraction des budgets publics, comment maintenir le soutien aux activités d'intérêt général tout en préservant la capacité d'initiative et d'innovation sociale des associations ? Comment diversifier les ressources et consolider les modèles économiques associatifs pour anticiper au mieux et accompagner les profondes mutations qui bouleversent le secteur depuis quelques années ?

**Le dialogue civil** : comment favoriser la reconnaissance du mouvement associatif comme un corps intermédiaire à part entière par la puissance publique comme par les autres acteurs de la société civile ? Comment institutionnaliser un dialogue civil ouvert, transparent et régulier avec la puissance publique au service de l'intérêt général ?

En 2012, alors que le chômage, des jeunes en particulier, atteignait 24%, la CPCa a pris la décision d'ajouter à ce triptyque un quatrième axe : **l'emploi associatif**. En effet, si seules 183 000 associations sur le 1,3 million recensées comme actives ont recours à l'emploi salarié, l'enjeu est d'importance. Après avoir crû plus de deux fois plus vite que l'emploi privé pour s'établir à près de 5% de l'emploi total (et 80% de l'emploi de l'ESS), il stagne depuis 2011 et reste marqué par une forme de précarité. Comment, dans ce contexte, consolider l'emploi associatif pour le maintenir, le développer et le faire progresser en qualité ?

Au service de ces ambitions fortes pour le développement de la vie associative, la CPCa déploie deux moyens d'actions : **l'expertise et le plaidoyer**.

*Le bénévolat connaît une croissance continue depuis plusieurs années. Cette régularité masque des interrogations indissociables des profondes mutations à l'œuvre dans le monde associatif : professionnalisation, rationalisation, évolution des formes d'intervention de la puissance publique. L'impact sur les formes d'engagement bénévole est grand. Le développement du service civique contribue, lui aussi, à modifier le paysage. Dans ce contexte, les rôles, l'organisation du travail et les rapports de pouvoirs au sein des structures se voient reconfigurés et posent avec une acuité nouvelle les questions de gouvernance et de démocratie interne.*

## Promouvoir un Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA) ouvert à l'expérimentation et à l'innovation

Le bénévolat n'échappe pas aujourd'hui à la rationalisation du monde associatif. Il s'institutionnalise et se complexifie, notamment pour les fonctions dirigeantes. La formation est ainsi un enjeu plus crucial que jamais et qui ne peut se réduire à des dimensions techniciennes et utilitaires. Elle est l'une des conditions d'un accès égalitaire aux responsabilités associatives. La question de la formation est donc avant tout politique, dans ses contenus comme dans ses modalités. Elle doit aussi s'inscrire parmi d'autres dispositifs de développement de la vie associative. Il s'agit en effet de permettre aux associations d'évoluer, de se renouveler sans perdre les valeurs démocratiques et émancipatrices qui les animent. C'est tout le message que les représentants associatifs au sein du comité consultatif du FDVA cherchent à faire entendre.

Après une année de transition, le Fonds de développement de la vie associative a été mis en place en 2012. Les représentants associatifs, en partie nommés sur proposition de la CPCPA, siègent désormais dans un comité de consultation. Ils y promeuvent une vision partagée des modalités de fonctionnement du Fonds et une approche de la formation où les principes de l'Education populaire ont toute leur place. Ils ont ainsi été entendus sur certains des critères d'éligibilité. Plus largement, ils interrogent le recentrement du Fonds sur la formation lorsque celui-ci a vocation à soutenir le développement de la Vie Associative



dans ses dimensions d'expérimentation et d'innovation. La question des moyens est, dans ce cadre, centrale et différents scénarios financiers restent à explorer. La première année de fonctionnement du FDVA a donc été celle d'un dialogue renforcé avec la DJEPVA en matière stricte de formation, dialogue que la CPCPA cherchera en 2013 à étendre à une conception plus large de cet outil.

# Accompagner la montée en puissance d'un service civique porteur de sens

*Deux ans après son lancement, le service civique a poursuivi sa croissance rapide pour concerner un peu plus de 18 000 volontaires en 2012. Il a ainsi suscité un fort intérêt, à la fois de la part des jeunes et des associations, de plus en plus nombreuses à vouloir les accueillir. Cette montée en puissance rapide pose la question de la place des volontaires, aux côtés des bénévoles et des salariés. La construction d'une culture partagée constitue à cet égard le rempart le plus solide contre les malentendus et les dérives possibles. La CPCPA s'y emploie lorsqu'elle assure le secrétariat exécutif d'une plateforme interassociative dédiée, lorsqu'elle siège au comité stratégique consultatif de l'Agence du service civique ou encore accompagne la création d'un Comité du service civique associatif.*



## Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme interassociative du service civique

La plateforme interassociative du service civique, dont la CPCA assure le secrétariat exécutif, a été créée en 2011. Elle réunit une trentaine d'associations, d'ampleur nationale ou locale, accueillant à elles seules plus de la moitié des jeunes volontaires. En 2012, elle a développé une importante activité de plaidoyer. Elle a tout d'abord interpellé les candidats à la Présidence de la République sur leurs intentions en matière de service civique. Elle a, par la suite, rencontré la nouvelle Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, Mme Fourneyron, pour lui exposer ses messages prioritaires. La plateforme a ainsi défendu la montée en puissance à la fois quantitative (10% d'une classe d'âge) et qualitative du dispositif (mixité sociale, sens du projet d'accueil, souplesse de la durée des missions confiées, formation des jeunes et des tuteurs).

Les échanges qui prennent place dans ce cadre sont également l'occasion de constituer des références partagées. Les réunions du Comité stratégique de l'Agence du service civique y sont en effet préparées et des positionnements façonnés en fonction de l'actualité du dispositif. Ainsi, une contribution aux orientations de l'Agence pour 2013 a-t-elle été rédigée qui concernait notamment la question de la qualité du dispositif et celle de sa gouvernance à l'échelon local.

A travers la plateforme peuvent aussi se mettre en œuvre des projets communs, à l'instar du grand rassemblement national de volontaires à la fin du mois de juin 2012 co-organisé avec l'Agence. 1000 jeunes se sont alors retrouvés à Paris, sur le Champ de Mars pour une manifestation festive.

Lorsqu'elle assure le secrétariat exécutif de la plateforme, la CPCA est pleinement dans son rôle d'animation de la vie associative dans son ensemble. Elle y contribue également en donnant la plus grande visibilité possible à cette plateforme, grâce à des articles sur son site internet, à une tribune rédigée pour Juris Associations ou encore à des interventions dans des colloques et manifestations publiques.

## Siéger au Comité consultatif stratégique de l'Agence du service civique

En 2012, la CPCA a rejoint le Comité stratégique de l'Agence du service civique qui rassemble des représentants de structures d'accueil, des jeunes volontaires, l'administration ou encore des parlementaires. Elle siège désormais dans cette instance dont le rôle est à la fois d'informer largement sur le fonctionnement et les projets de l'Agence, et de débattre des orientations choisies.



## Impulser la création d'un comité du service civique associatif

La volonté de créer un outil de régulation interne au monde associatif et destiné à promouvoir un service civique de qualité est apparue en même temps que la loi qui a vu naître le dispositif. Elle émanait de plusieurs structures qui ont positionné ce projet dans le giron de la CPCA. En 2012, après plusieurs mois de préparation, le Comité du service civique associatif est officiellement né avec deux objectifs : évaluer la mise en œuvre du service civique dans ses associations membres d'une part, et contribuer à la diffusion de bonnes pratiques au sein du monde associatif d'autre part. Il a été fondé par des structures d'accueil, des scientifiques et des experts qui ont rédigé une charte déontologique, support aux évaluations menées. Les bonnes pratiques repérées sont ensuite publiées lors de journées d'études et sur le site internet du comité. La CPCA en est aujourd'hui, selon les statuts du Comité, membre de droit. Elle n'a plus cependant de rôle dans le fonctionnement de cette association indépendante.

# Approfondir les réflexions autour de la gouvernance et de la vie démocratique des associations

Les mutations profondes du monde associatif viennent questionner les modalités de fonctionnement de ses structures et la place des différents acteurs en leur sein : bénéficiaires, adhérents, bénévoles élus ou de terrain, salariés, financeurs publics et privés, etc. Les pressions à la « banalisation » et à l'adoption de principes de gouvernance issus de l'entreprise privée ou des institutions publiques sont fortes dans le contexte actuel. Consciente de ces enjeux, la CPCa a débuté en 2010 un partenariat avec le CNAM et l'Université Paris 1 pour mener une enquête sur les pratiques de gouvernance des associations. 2011 a donné lieu à un premier travail quantitatif de recueil de données par questionnaires. Celui-ci a permis de réaffirmer un certain nombre de fondamentaux politiques, tels le rôle des instances et l'importance des valeurs comme ressort de l'action. En 2012, la CPCa et l'équipe universitaire ont cherché à approfondir la réflexion par un travail qualitatif auprès de structures jugées particulièrement innovantes en matière de gouvernance.



## Resserrer la focale sur des terrains innovants pour enrichir l'analyse et repérer des bonnes pratiques



Après un panorama quantitatif général, l'enquête qualitative qui a débuté en 2012 s'est centrée sur une dizaine de terrains. Un appel à témoignages a ainsi été diffusé sur le site internet de la CPCa et a permis de sélectionner, parmi les répondants, des structures mettant en œuvre des outils ou des modalités de fonctionnement originales, aptes à créer les conditions d'une vie démocratique riche en leur sein. Le recueil de données a débuté et se poursuivra en 2013 auprès de ces associations. Il donnera lieu à des analyses scientifiques mais aussi à des guides qui recenseront des bonnes pratiques.

### Perspectives ENGAGEMENT ET VIE DÉMOCRATIQUE

La CPCa poursuivra en 2013 un travail collectif de construction de propositions concrètes en matière de développement de la vie associative. Celui-ci pourra s'appuyer sur un travail d'expertise préalable. Notamment, un état des lieux des dispositifs nationaux et territoriaux de financement de la formation bénévole permettra de mieux cerner les besoins en la matière et donc d'affiner la réflexion (FDVA). De même, le travail sur la gouvernance et la démocratie interne ira à son terme, débouchant ainsi certainement sur le questionnement de certaines évolutions des pratiques associatives, mais aussi peut-être sur des préconisations aux pouvoirs publics.

La plateforme interassociative poursuivra, elle aussi, son travail de capitalisation des expertises portées par ses membres, de construction d'une culture du volontariat et de défense d'un point de vue associatif sur le dispositif du service civique. Dans tous les cas, il s'agira d'étayer la construction d'une parole politique partagée au sein de la CPCa et de contribuer en ce sens à l'animation de la vie associative. Les plaidoyers politiques qui en découleront n'en seront que plus légitimes et efficaces.

Enfin, la CPCa se mobilisera dans le cadre de l'Année européenne des citoyens en assurant comme elle l'avait déjà fait en 2011, le secrétariat exécutif de l'Alliance française des associations investies dans ce projet.

*Depuis la fin des années 1990, les associations sont entrées dans une phase de mutations. De profondes tensions se font jour sur les ressources dont elles ont besoin pour financer leurs projets. Pour continuer à innover et à répondre aux besoins de solidarité en croissance sur les territoires, elles doivent comprendre ces changements, faire évoluer leurs organisations économiques, sociales et institutionnelles et être en mesure d'opter pour des pistes de financements alternatives.*

## Observer les évolutions du financement associatif et promouvoir un environnement favorable au développement de la vie associative

*La raréfaction des fonds publics et les logiques de marché qui se généralisent viennent bousculer les organisations associatives et leurs modèles économiques, au moment où celles-ci font face à des demandes sociales croissantes. Face à ces nouvelles contraintes, le financement est devenu une préoccupation centrale pour nombre de dirigeants associatifs. En 2012, la CPCa a poursuivi son travail en vue de favoriser la consolidation financière des associations, d'inciter les acteurs associatifs à adopter une vision stratégique de leur modèle économique, et de leur faciliter la constitution de fonds propres.*

### **Objectiver l'évolution des problématiques financières des associations : une enquête CPCa - France Active / janvier 2012**

Pour mieux cerner les problématiques financières des associations, la CPCa et France Active ont invité l'ensemble des responsables associatifs à répondre à une grande enquête sur les besoins de financement, intitulée « Associations, comment faites-vous face à la crise ? », entre novembre et décembre 2011. Les résultats de cette étude, publiés en janvier 2012, ont confirmé la réalité des difficultés financières ressenties par de nombreuses associations.

Parmi les principaux résultats recueillis auprès des 700 responsables associatifs ayant répondu, on constate une forte diversité des modèles éco-

nomiques, la composition des ressources étant très différente suivant le secteur d'activité. Cette enquête confirme la tendance à la baisse des financements publics : près de 7 associations sur 10 indiquent qu'au moins un de leurs financeurs publics a baissé sa contribution de façon significative entre les deux exercices 2009 et 2010. Ce financement public s'avère marqué par une tendance au recentrage en fonction des compétences et des priorités politiques des collectivités territoriales.

L'enquête nous apprend également qu'une majorité d'associations rencontre assez régulièrement des difficultés de trésorerie. L'accès au crédit bancaire est très inégal selon leur taille : la majorité des très petites associations n'utilise aucun produit financier; seules les plus importantes bénéficient de crédits de long terme (immobilier).

**Faire dialoguer les acteurs associatifs et leurs partenaires publics et privés sur les grands enjeux du financement associatif : 2<sup>èmes</sup> rencontres CPCA - France, 17 janvier 2012**

La CPCA et France Active ont réuni plus de 200 personnes sur le thème : « Entre contraintes budgétaires et projets associatifs, quels enjeux pour le financement des associations en 2012 ? ». Cette journée, placée sous le signe du dialogue entre le monde associatif et ses partenaires a réuni un public divers composé de parlementaires, de représentants de services de l'Etat, d'élus et techniciens de collectivités territoriales, d'universitaires, de banques, de réseaux et fédérations associatives, de fonds territoriaux. Les travaux ont permis de partager un état des lieux du financement du secteur associatif (diffusion des résultats de l'enquête CPCA / France Active).

S'inscrivant dans le cadre de l'agenda de la campagne présidentielle de 2012, cette journée a aussi été l'occasion d'avancer collectivement sur des propositions concrètes autour des trois thèmes suivants :

- L'évolution du financement public : un choix de société
- Le partenariat privé : un enjeu de réciprocité
- Les banques et la finance solidaire : des solutions à construire



Cette journée a fait l'objet d'importantes retombées médiatiques (dossier web de la Gazette des Communes, France Inter, Courrier des Maires, Localtis,...).

**Contribuer à l'émergence d'outils de financement propices au développement du secteur : la participation à la mission de préfiguration de la Banque Publique d'investissement / Juillet 2012**

Lors d'une audition dans le cadre de la mission de préfiguration de la BPI conduite par Bruno Parent en juillet 2012, la CPCA a soutenu la proposition de réserver un pan de la future Banque publique d'investissement (BPI) au financement des associations, arguant que cela aurait un impact crucial sur le développement et la poursuite de la mise en œuvre de leurs activités d'intérêt général.

Compte-tenu de la spécificité des modèles économiques associatifs, la CPCA a rappelé, dans une note remise à la mission, la nécessité que la future BPI permette le soutien à des projets ambitieux et structurants nécessitant des ressources sur le long terme et dégageant une rentabilité positive mais limitée. Elle a proposé que la BPI prenne appui sur les acteurs de la finance solidaire et leurs outils pour la distribution de ces fonds.

**Sécuriser le régime fiscal de la générosité du public : contre la territorialité du mécénat et pour la stabilisation de la fiscalité du don**

Avec France Générosités, l'Admical, le Centre Français des Fondations, la Fondation de France, Coordination Sud, et l'Uniopss, la CPCA s'est élevée contre le projet d'instruction fiscale de janvier 2012 qui introduisait une condition de territorialité pour bénéficier du régime fiscal du mécénat. Elle a transmis, avec ses partenaires, un argumentaire au Ministre de l'Économie qui a missionné le conseiller d'Etat Gilles Bachelier. La CPCA a participé aux travaux de ce dernier et a réitéré son opposition à ce projet d'instruction, invoquant que l'intérêt général ne pouvait être divisé ni hiérarchisé. Plus largement, tout au long de l'année 2012, la CPCA a œuvré pour que le régime fiscal du mécénat soit stabilisé (cf. Communiqué de presse du 21 juin 2012 : « Le mouvement associatif appelle le gouvernement à tenir les engagements pris par François Hollande en matière de fiscalité des dons »).

# Renouveler les orientations stratégiques du dispositif local d'accompagnement

*L'accompagnement des associations est un enjeu crucial pour l'avenir du monde associatif. Les transformations accélérées de l'environnement des associations les obligent, à court et à moyen terme, à des changements profonds de leur gestion et de leurs modèles organisationnels.*

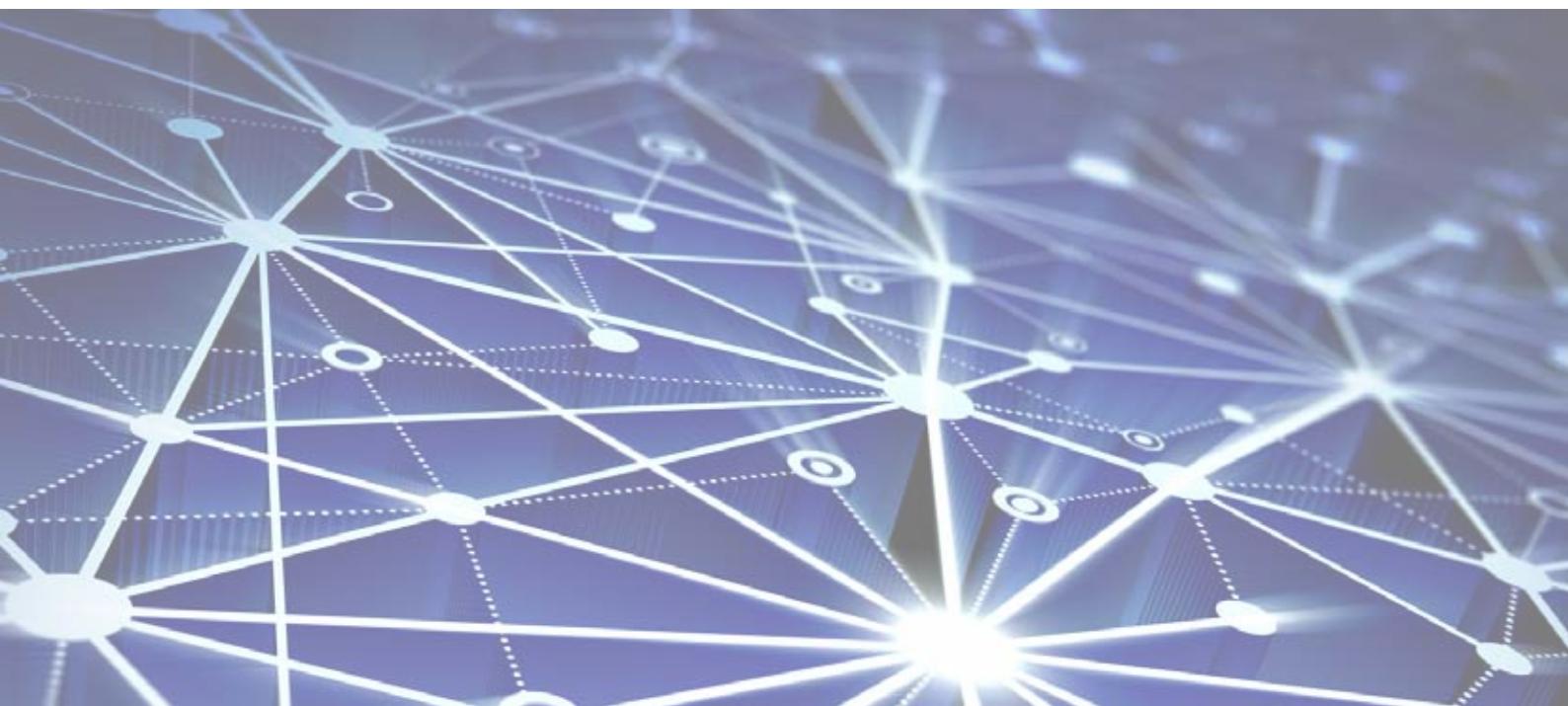
Dans ce contexte, un accompagnement structuré et renforcé semble plus que jamais indispensable pour leur permettre d'évoluer et de consolider leur utilité sociale. L'accompagnement est donc tout à la fois une condition et un levier de développement des associations. Il soulève la question de l'articulation entre les dispositifs publics d'accompagnement (tels que le Dispositif Local d'Accompagnement – DLA) et l'offre du mouvement associatif organisé. En effet, à côté de cette politique publique structurante que constitue le DLA, les interventions des réseaux associatifs en appui à leurs membres sont très importantes car elles s'inscrivent en cohérence avec les projets associatifs, à l'interface du technique et du politique.

En tant que membre du comité national de suivi du Dispositif Local d'Accompagnement, la CPCPA a contribué activement en 2012 à la première phase du projet stratégique DLA 2013-2017 visant à renouveler le dispositif pour l'adapter à l'évolution des besoins des associations. Dans ce cadre, elle a animé une réflexion collective avec ses membres pendant l'été 2012 qui a conduit à exprimer un positionnement associatif pour la première phase du chantier stratégique DLA 2012.

Ce positionnement a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de travailler à une meilleure cohérence de l'offre globale de l'accompagnement associatif, en vue d'une amélioration de la complémentarité entre l'action d'appui des réseaux et fédérations et les accompagnements DLA. Cette complémentarité d'approche est une clé de réussite majeure du dispositif DLA.

Dans le cadre de la deuxième phase du chantier stratégique DLA, entamée en octobre 2012, la CPCPA a pris la responsabilité de travailler sur quatre actions, en s'appuyant sur la contribution de ses membres afin de :

- Renforcer le suivi post accompagnement avec la CPCPA Picardie
- Articuler le dispositif avec les autres acteurs de l'accompagnement avec la CPCPA Bretagne
- Faire évoluer le comité national de suivi
- Définir des règles de participation des structures.



# Diffuser des outils de réflexion et de plaidoyer sur les modèles économiques associatifs

## ➤ Réaction à la note du Conseil d'analyse stratégique sur l'entrepreneuriat social en France - Avril 2012



La note « Quelle place pour l'entrepreneuriat social en France ? » publiée en mars 2012 par le CAS établit une série de propositions pour permettre aux entreprises sociales de « relever les défis qui se présentent à elles, à savoir: mieux démontrer leur impact économique et social, diversifier leurs sources de financement, et mieux interagir avec l'économie classique ». Tant du point de vue du contenu des propositions formulées que de la manière de les justifier, cette note pose un certain nombre de questions au monde associatif et appelle quelques précisions.

## ➤ Développement des marchés publics : quels impacts et solutions pour les associations ? - Juin 2012



Les pouvoirs publics recourent de plus en plus aux marchés publics pour financer les activités associatives, délaissant les modes de contractualisation sous forme de subvention (Convention Pluriannuelles d'Objectifs). La systématisation du recours à la commande publique conduit à assécher les initiatives associatives, à fragiliser les petites associations et à diminuer la qualité du travail associatif. La CPCa a envisagé plusieurs pistes pour y faire face, parmi lesquelles : proposer un modèle de convention pluriannuelle d'objectifs simplifié, inciter les financeurs publics aux procédures plus souples et moins formalisées, reconnaître et soutenir la fonction d'appui des têtes de réseaux à leurs membres y compris dans la réponse aux marchés publics.

## ➤ Paquet Almunia : les clés de lecture de la CPCa - Novembre 2012



La législation européenne sur les aides d'État est à ce point complexe que les acteurs associatifs et leurs partenaires publics ne s'y retrouvent pas toujours. En effet, contrairement à ce que pensent certains acteurs, elle n'interdit pas les subventions. Elle exige cependant le respect d'un certain formalisme dans leur attribution. Afin de faciliter l'appropriation de cette réglementation complexe et de préserver un mode de financement partenaire entre associations et pouvoirs publics, la CPCa a décrypté les enjeux et les conséquences du nouveau corpus législatif dit « paquet Almunia » adopté fin 2011.

### Perspectives MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Après les 50 années d'une croissance continue de leurs ressources, de leurs emplois, de leurs bénévoles, les associations sont aujourd'hui tenues d'inventer de nouveaux modèles. Pour les aider à relever ce défi, la CPCa poursuivra en 2013 un travail collectif de construction d'une vision stratégique de leur modèle socio-économique les tenant à distance du double risque de l'instrumentalisation par les pouvoirs publics ou de la marchandisation lucrative. Pour faire face à l'arrivée de nouveaux opérateurs lucratifs sur des créneaux jusqu'ici pris en charge par les associations, qui contiennent le risque de les reléguer vers les publics les plus fragiles et les moins solvables, la CPCa animera une réflexion partagée avec ses membres en vue de l'affirmation d'un positionnement associatif positif dans la sphère économique.

*La progression de l'emploi associatif sur les dix années précédant la crise a été très rapide - plus du double de celle de l'emploi salarié total. Aussi, bien que seules 183 000 du 1,3 million d'associations soient concernées, la question de sa qualité et sa consolidation, est devenue un véritable enjeu de politique publique.*

### **Inscrire la relance des contrats aidés dans un cadre plus global de coconstruction d'une politique de l'emploi associatif**

Suite à l'annonce du gouvernement sur le déblocage de 80 000 contrats aidés supplémentaires (CUI-CAE et CUI-CIE), la CPCPA et l'Usgeres ont salué d'une même voix la relance des contrats aidés et invité le gouvernement à sortir de la seule politique du chiffre, à inscrire ces contrats dans une logique d'insertion durable et appuyée par des parcours qualifiants, au-delà du seul traitement social et conjoncturel du chômage. Il s'agit de maintenir un niveau de qualification correspondant à la réalité des métiers et du service rendu.

### **Participer à l'effort national de solidarité pour l'insertion dans l'emploi des jeunes qui en sont le plus éloignés : les emplois d'avenir, de la concertation...**

La CPCPA a activement contribué à la réflexion sur les emplois d'avenir en proposant des amendements, tout au long de l'examen du projet de loi, en participant à la consultation du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire et dans le cadre d'auditions devant les Commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle a insisté sur les deux points suivants :

➤ Les conditions de l'accompagnement et la formation des jeunes supposent des moyens humains et financiers que bon nombre d'employeurs associatifs ne peuvent mobiliser dans un contexte de très forte contrainte économique. Le financement des actions de formation prévues devra faire l'objet d'un abondement supplémentaire, clairement identifié. Concomitamment, une aide relative à la mise en place du tutorat se révèle indispensable.

➤ L'accompagnement des employeurs, qui sont appelés à s'engager sur la pérennisation des activités, sera une clef du succès. Il devra être organisé en amont, pendant et en sortie de l'emploi d'avenir.

### **... à l'engagement dans le dispositif : Signature d'une convention avec l'Etat.**



Signée à Matignon le 30 octobre 2012, l'une des premières conventions passées avec le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, implique également, parmi les membres directs de la CPCPA, le CNAJEP, le CNOSF et l'UNIOPSS. L'Etat et la CPCPA ont pris ainsi l'engagement réciproque de réunir les moyens nécessaires à l'insertion durable des jeunes titulaires des emplois d'avenir. D'où la nécessité de disposer de moyens techniques et financiers propres à assurer la formation et le tutorat des jeunes mais aussi de consolider les modèles socio-économiques du secteur.

La CPCPA a réitéré l'importance que les emplois d'avenir permettent une réelle insertion dans l'emploi et non une simple baisse conjoncturelle du chômage des jeunes. Cet objectif ambitieux suppose que le développement de l'emploi associatif fasse l'objet d'une réflexion plus large avec les pouvoirs publics, au-delà de la seule question des emplois d'avenir.

### **Perspectives EMPLOI ASSOCIATIF**

En 2013, la CPCPA poursuivra sa montée en charge sur la question de l'emploi en se dotant d'une commission permanente dédiée sur ce seul thème. La mise en œuvre de la convention signée avec le Premier Ministre constitue à elle-seule une feuille de route afin de pouvoir, d'une part, suivre le déploiement du dispositif des emplois d'avenir, et d'autre part, d'initier les tables rondes de l'emploi associatif qui permettront de faire de cette question un véritable enjeu partagé au service du développement économique et des associations.

Depuis son origine, la CPCA a pour objet de faire reconnaître le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière et d'instaurer un dialogue civil ouvert, transparent et régulier au service de l'intérêt général. Ce dialogue entre le mouvement associatif et la puissance publique, à tous les échelons territoriaux, est le moyen de favoriser la pleine contribution associative à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et de faire vivre, en complément de notre démocratie représentative, une véritable démocratie participative appuyée sur les initiatives citoyennes.

## Inscrire la vie associative à l'agenda de la campagne Présidentielle : les candidats face aux associations

Les élections, de toute nature, sont un moment important de rencontre entre les candidats à l'exercice d'un mandat représentatif et la société civile organisée. En 2012, la CPCA a profité de l'échéance présidentielle pour mettre en lumière le rôle des associations dans notre société au travers d'une campagne « associations, reconnues d'intérêt citoyen depuis 1901 » assise sur un appel, un site internet dédié et un kit de communication.

L'appel « Démocratie, initiative, solidarité », pour une société de citoyens et de citoyennes organisés, pour une société qui valorise toutes les initiatives, et pour une société de solidarité a été relayé par l'ensemble du secteur associatif.

Cette campagne a débouché sur une plateforme de 12 propositions pour une politique de développement de la vie associative adressées aux candidats, et relayées par les CPCA régionales à l'occasion des élections législatives.

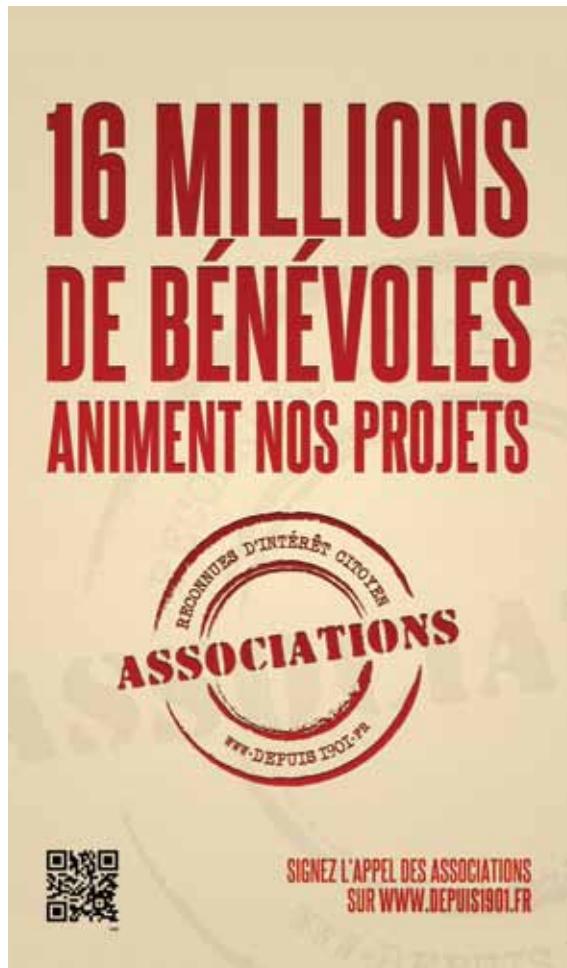


**CES 12 PROPOSITIONS VISAIENT À :**

- **Soutenir l'engagement, moteur de la vie associative**
- **Soutenir la gestion et le développement associatif**
- **Favoriser un dialogue transparent et régulier entre la puissance publique et le mouvement associatif**

Point d'orgue de cette mobilisation, la CPCA a invité cinq des principaux candidats et candidates : François Bayrou, Eva Joly, François Hollande, Jean-Luc Mélenchon et Nicolas Sarkozy à venir développer, devant les acteurs associatifs, leur ambition politique pour soutenir et développer le secteur. Plus de 500 dirigeants et dirigeantes associatifs sont venus à Saint-Denis (Seine Saint-Denis) écouter leurs propositions et leurs réponses aux questions de 15 responsables associatifs représentants de la diversité et du dynamisme du secteur.

L'événement, organisé en partenariat avec La Croix, a bénéficié d'une couverture presse (BFM TV, Le Parisien, AFP, différentes radios notamment). Toutes les vidéos de cette journée sont disponibles sur le site Internet de la CPCA. Les échanges et les supports de cette campagne ont fait l'objet d'un numéro Hors-série de La vie associative « Présidentielle 2012 : les candidats face aux associations ».



# Administrar le groupe des associations au CESE

*La CPCA assure depuis 2008 la fonction d'attaché du Groupe des associations afin de garantir le lien entre « la voix du mouvement associatif » et la représentation associative au Conseil économique, social et environnemental. En 2012, la CPCA a ainsi contribué à la dynamique du Groupe avec notamment le portage d'un avis sur l'économie sociale et solidaire.*

## Les membres du Groupe des Associations

Le groupe des associations compte 7 représentants associatifs :

- Edith Arnoult-Brill (Fuaj)
- Philippe Da Costa (Injep)
- Mélanie Gratacos (Animafac)
- André Leclercq (Cnosc)
- Fédréric Pascal (Uniopss)
- Christelle Prado (Unapei)
- Jean-Marc Roirant (Ligue de l'enseignement)

Ainsi qu'un représentant des fondations :

- Francis Charhon (Fondation de France)

En 2012, le Groupe des associations a été amené à se prononcer sur 18 avis, apportant par ses déclarations, un éclairage associatif sur l'ensemble des sujets économiques, sociaux et environnementaux soumis au CESE parmi lesquels : les enjeux de prévention en matière de santé, Rio +20 ou encore l'emploi des jeunes.

Au delà de ces éclairages sur les textes du CESE et de la participation à leur élaboration dans les différentes sections de travail, en 2012, deux membres du Groupe des associations ont été impliqué-e-s en tant que rapporteur-e-s d'avis du CESE portant sur :

- Réfléchir ensemble à la démocratie de demain (une étude rapportée par Mélanie Gratacos)
- Le coût économique et social de l'autisme (un avis rapporté par Christel Prado)
- L'économie sociale et solidaire (un avis co-rapporté par Jean-Marc Roirant)



## ➤ FOCUS

### LES TRAVAUX DU HCVA

Dans le paysage institutionnel des associations, le Haut conseil à la vie associative, créé par un décret du 28 juin 2011, est un lieu important d'expertise.

Sans y participer directement, la CPCa est bien évidemment attentive et concernée par ses travaux qui ont porté, en 2012, sur :

- Le paquet Almunia
- La territorialité du don
- Le régime fiscal lié aux opérations de fusion et scission des associations

# Valoriser les spécificités associatives au sein de l'économie sociale et solidaire : la contribution à l'élaboration de la loi sur l'ESS au sein du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

- Sous les deux présidences qui se sont succédées en 2012, la CPCa a participé, notamment au sein du CSESS à la préparation du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. Membre du Bureau du CSESS, de son Assemblée plénière et participant à l'ensemble des formations de travail, la CPCa a investi le Conseil supérieur pour contribuer à cette avancée et s'assurer qu'elle prenne bien en compte le secteur associatif.
- Au delà de sa participation aux Commissions et Groupes de travail, la CPCa a fourni en 2012 différentes propositions écrites notamment sur la préfiguration de la BPI ou encore sur les besoins spécifiques en matière de fonds propres. Elle a porté, avec l'USGERES, l'une des propositions de la Commission modèles économiques relative au dialogue civil et notamment à la représentation des associations et des représentants des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans les espaces de concertation (CESE, CESER).

## Perspectives DIALOGUE CIVIL

En 2013, la CPCa installera une commission permanente pour avancer sur les problématiques liées au dialogue civil et à la coconstruction des politiques publiques. Deux rendez-vous importants rythmeront les travaux de cette commission : la rénovation de la Charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations d'une part, l'acte III de la décentralisation d'autre part.

La Charte des engagements réciproques signée en 2001 entre l'Etat et les associations regroupées au sein de la CPCa constitue en effet une avancée symbolique incontestable dans la reconnaissance de la contribution associative à la mise en œuvre de l'intérêt général et de la nécessaire instauration d'une relation partenariale entre la puissance publique et les associations. Toutefois, cette Charte n'a jamais été évaluée depuis lors et, si elle a donné lieu à plusieurs déclinaisons, force est de constater que son esprit, ambitieux, est pour bonne partie resté lettre morte. En outre, l'évolution de l'environnement socioéconomique des associations et notamment la montée en puissance des collectivités territoriales devenues des partenaires majeurs des associations conduit à repenser un cadre conceptuel à la fois tripartite, incluant ces collectivités, et plus opérationnel afin d'en assurer la mise en œuvre.

Quant à l'acte III de la décentralisation, la CPCa avait alerté les pouvoirs publics sur les effets collatéraux de la réforme des collectivités territoriales sur la vie associative. La volonté de conduire aujourd'hui une réforme approfondie vers plus de décentralisation impose une réelle prise en compte des nouvelles relations partenariales entre les collectivités territoriales et les associations. Au delà des aspects primordiaux du financement des activités d'intérêt général dans les territoires, c'est bien la question de la place de la société civile organisée dans l'élaboration des politiques publiques qui est ici en jeu. Le cœur de nos aspirations : voir émerger un dialogue civil permanent, transparent et régulier entre la puissance publique et le mouvement associatif.

# Nos productions

Pour la réalisation de ses buts, la CPCA produit et édite tout document, périodique ou non, concourant à son objet et d'une manière générale, se dote de tout moyen d'information, de communication, d'échange et de débat, d'intervention et de négociation utile à son action (art. 4 des Statuts).

L'année 2012 a été l'occasion de consolider les changements entrepris en 2011 pour plus de lisibilité et de visibilité et de faire vivre les nouveaux outils - notamment numériques - mis en place. Tous les indicateurs sont en évolution positive dans l'appropriation de ces supports : site internet, réseaux sociaux, vidéos, inscriptions à la newsletter...

Certains outils en version «print» ont également vu le jour (guides pratiques, décryptages) et ont été diffusés au réseau des membres et mis à disposition du public sur le site.

La CPCA a bien entendu poursuivi sa participation aux débats publics, avec 9 communiqués de presse portant notamment sur le service civique, la prise en compte de la vie associative dans la campagne présidentielle puis dans l'organisation gouvernementale, les emplois d'avenir ou encore le crédit d'impôt compétitivité emploi. Elle a participé et organisé plusieurs débats nationaux et en région, publié des articles dans la presse spécialisée, produit 4 numéros de son magazine *La vie associative* dont 1 Hors-série et édité 12 lettres d'information électroniques.

# Proposer des outils de communication accessibles

Après une forte évolution de ces outils en 2011, la CPCa avait pour objectif de s'installer dans le paysage numérique du secteur associatif. Les différents supports mis en place ont largement contribué au développement de l'audience de la CPCa. Auprès des associations d'abord, mais également auprès de ses partenaires, et d'un public plus large, sensibilisé aux problématiques liées à la vie associative.

## NOURRIR UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE

Le site Internet, porteur du plaidoyer de la CPCa, mais aussi d'informations sur ses membres et sur la vie associative en général, a enregistré près de 80 000 visites sur l'année 2012. Les contenus publiés ont pu être relayés par de nombreux visiteurs, via les réseaux sociaux ou leur propre site lorsqu'il s'agit de personnes morales.



## ANIMER UNE PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La progression du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux se poursuit également avec une multiplication par 3 du nombre de « followers » qui passe de 400 à environ 1200 pour chacun des comptes de la CPCa (Facebook et Twitter).



## DIFFUSER UNE NEWSLETTER PLUS RÉGULIÈRE

La newsletter bi-mensuelle de la CPCa, véritable point d'appui pour le site Internet, a vu son nombre de destinataires augmenter. Ils étaient, fin 2012, près de 12 000 à recevoir « La Lettre d'information de la CPCa ».



# Elaborer des dossiers thématiques sur les grands enjeux du secteur : le magazine «La Vie Associative»

*La Vie Associative, magazine destiné aux responsables, et plus généralement, aux acteurs du monde associatif dans son ensemble, permet d'avoir une vision globale des grands défis et transformations du secteur.*

Positionnements, réflexions et analyses, la revue du monde associatif est lue par ses acteurs et partenaires. La nouvelle formule de «La Vie Associative» - apparue dans le courant de l'année 2011 - a vu naître trois numéros réguliers ainsi qu'un hors-série en 2012.



## ➤ **La Vie Associative n°17 – Gouvernance : se conformer ou inventer ?**

« Avec humilité comme souvent, le mouvement associatif réfléchit sur ses faiblesses, identifie ses marges de progression : ouverture des instances aux usagers, aux bénéficiaires, régénération de l'engagement bénévole. L'équilibre dans les associations se joue entre une pluralité d'acteurs... » Des pistes de réflexion dans ce numéro de *La Vie Associative*.



## ➤ **La Vie Associative n°18 - Dialogue civil : les corps intermédiaires, les associations et la démocratie**

« Le mouvement associatif fédéré revendique l'appellation de corps intermédiaire, composante d'une société civile organisée dans le cadre d'une démocratie plus participative et plus délibérative. C'est le moment pour nous, mouvement associatif organisé, d'être force de propositions ».



## ➤ **La Vie Associative n°19 - Financement : les associations réussiront-elles leurs mutations économiques ?**

Ce numéro prend la mesure des importantes évolutions de l'environnement économique et budgétaire qui ont traversé le monde associatif depuis 2008. Il revient sur une situation inédite : la baisse des financements publics, désormais avérée. Un contexte difficile qui impose aux associations de repenser leurs modèles économiques et d'étudier les alternatives à leur développement.



## ➤ **La Vie Associative Hors-série - Présidentielles : les candidats face aux associations**

François Bayrou, François Hollande, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon et, représentant Nicolas Sarkozy, Nathalie Kosciusko-Morizet sont venus, à l'invitation de la CPCNA, développer leur vision d'une politique publique de soutien de la vie associative et répondre aux questions de 15 militants et militantes associatives sur l'engagement bénévole, les modèles économiques des associations ou encore la coconstruction des politiques publiques.

# Réagir à l'actualité et publier des communiqués de presse

*Plusieurs communiqués de presse ont été publiés en 2012 pour réagir à des projets ou des publications ou encore alerter l'opinion et les pouvoirs publics. Ils sont tous consultables en intégralité sur le site de la CPCA. Quelques exemples :*

- **2 ans de service civique : les associations s'adressent aux candidats à l'élection présidentielle**  
Mars 2012
- **Le mouvement associatif salue la présence de la vie associative dans l'organisation gouvernementale**  
Mai 2012
- **Signature des premières conventions «Emplois d'avenir» avec Jean-Marc Ayrault**  
Novembre 2012
- **CICE : la mesure de compensation pour les associations omet les gros employeurs associatifs**  
Décembre 2012



# Faire entendre la voix du mouvement associatif, participer à des débats

*La CPCa nationale, comme les CPCa régionales sont fréquemment sollicitées pour intervenir dans divers débats. Assises du développement durable, Assises nationales de l'éducation, Congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, Rencontres féministes nationales, en 2012 la CPCa a fait entendre sa voix dans des dizaines de manifestations sur tout le territoire national.*

## ➤ Le Forum national des associations et des fondations - Octobre 2012



Pour la 6e année consécutive, la CPCa a participé au comité d'orientation du Forum contribuant ainsi à l'acuité des sujets abordés lors de ce rendez-vous annuel des acteurs associatifs et de leur partenaires. En 2012, outre sa participation à la table ronde d'ouverture sur l'Europe, la CPCa a contribué à organiser et est intervenue dans plusieurs conférences portant sur le dialogue civil, les emplois d'avenir ou encore les compétences bénévoles.

## ➤ Journée de l'Avise sur les financements européens - Novembre 2012



A l'heure où l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale sont valorisés comme axe de financement d'une part et où se négocie la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds structurels européens d'autre part, la CPCa est venue rappeler l'impact des réglementations européennes sur les financement nationaux, les difficultés d'accès aux fonds européens et la nécessité de faire toutes leurs places aux acteurs historiques de la cohésion sociale et de l'initiative citoyenne.



# Notre organisation

Officiellement créée le 21 octobre 1999, pour porter la voix du mouvement associatif, la CPCa rassemble depuis lors des organisations associatives qui représentent des secteurs d'activités ou des milieux associatifs partageant les mêmes références. Ces organisations ne poursuivent pas de but lucratif et leurs éventuelles activités économiques ne sont que des moyens au service de leur but désintéressé. Elles ont une gestion démocratique et transparente (Art 5 des statuts).

**Seize organisations nationales et vingt CPCa régionales** sont membres en 2012 de la CPCa. Les organisations nationales représentent une grande partie des secteurs d'activités occupés par les associations : jeunesse et éducation populaire, sport, culture, solidarité internationale, justice, Droits de l'Homme, consommation, Droit des femmes, tourisme social, vie étudiante, familles, développement rural, éducation, sanitaire et social. Les CPCa régionales, quant à elles, sont présentes sur les territoires et réunissent les réseaux régionaux représentatifs des divers domaines de l'activité associative.

**L'Assemblée Générale** réunit au moins une fois par an l'ensemble des membres de la CPCa. L'AG approuve annuellement les rapports d'activité, vote le budget et les orientations. Elle s'est réunie 2 fois en 2012 : une séance extraordinaire, le 22 mai pour adopter, au terme d'un long processus de refondation, des statuts renouvelés pour renforcer son assise sectorielle et territoriale, mieux prendre en compte la diversité de la vie associative française et s'ouvrir à de nouvelles composantes, et une fois en séance ordinaire élective, le 4 juillet.

**Le Conseil d'administration**, composé de représentants mandatés par chaque membre de l'association se réunit au moins quatre fois par an. Il dispose de tous les pouvoirs de gestion et de direction de l'association, à l'exception de ceux expressément dévolus à l'Assemblée générale (Art. 10 des Statuts). En 2012, il s'est réuni 6 fois.

**Le ou la président/e** est élu/e par l'AG sur proposition du CA pour un mandat de 3 ans renouvelable.

**Le Bureau exécutif**, élu dans les mêmes conditions, est composé de quatre vice-président/es et d'un/e trésorier/e. Il est investi des pouvoirs les plus étendus et notamment de la planification des activités qu'il soumet au CA (Art. 11 des Statuts).

# La composition et le fonctionnement

## Les membres nationaux

16 organisations nationales et 20 CPCAs régionales composent la Conférence permanente des coordinations associatives.

### **Anima'Fac / Vie étudiante, éducation**

Réseau d'associations étudiantes, échange d'expériences et point d'appui aux initiatives  
[animafac.net](http://animafac.net)

### **Cadecs / Éducation, droits humains**

Coordination d'Associations de Développement Économique, Culturel et Social

### **L'Esper - Département vie associative**

#### Éducation, jeunesse

Organisations de l'économie sociale partenaires de l'école de la République unies par un idéal militant partagé et des valeurs de solidarité et de laïcité

[lesper.fr](http://lesper.fr)

### **Celavar / Développement local en milieu rural**

Unions ou fédérations nationales d'associations qui contribuent à l'animation, à la formation et au développement local en milieu rural  
[celavar.org](http://celavar.org)

### **Cnl-Caff / Droit des femmes, associations féminines et féministes**

Comité National de Liaison des Coordinations Associatives Féminines et Féministes

### **Cnajep / Jeunesse, éducation populaire**

Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire  
[cnajep.asso.fr](http://cnajep.asso.fr)

### **Cnosc**

Comité National Olympique et Sportif Français  
[franceolympique.org](http://franceolympique.org)

### **Cofac / Vie culturelle**

Coordination des Associations et Fédérations Culturelles,  
[cofac.asso.fr](http://cofac.asso.fr)

### **Consofrance**

Associations de consommateurs de la branche laïque et syndicale  
[consofrance.org](http://consofrance.org)

### **Coordination Sud**

Regroupement d'associations et de collectifs ou de réseaux d'associations de solidarité internationale engagées dans des actions humanitaires d'urgence ou dans la réalisation de projets de développement

[coordinationsud.org](http://coordinationsud.org)

### **Fonda / Vie associative**

Association pour la promotion de la vie associative, lieu de rencontre, de réflexion et d'action  
[fonda.asso.fr](http://fonda.asso.fr)

### **Coordination Justice & Droits de l'Homme**

Associations et fédérations d'associations œuvrant dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, de l'intervention socio-judiciaire et de la défense des droits

### **Ligue de l'Enseignement**

Mouvement d'éducation populaire  
[laligue.org](http://laligue.org)

### **Unaf / Associations familiales**

Union Nationale des Associations Familiales  
[unaf.fr](http://unaf.fr)

### **Unat / Tourisme familial et jeunesse**

Union Nationale des Associations de Tourisme  
[unat.asso.fr](http://unat.asso.fr)

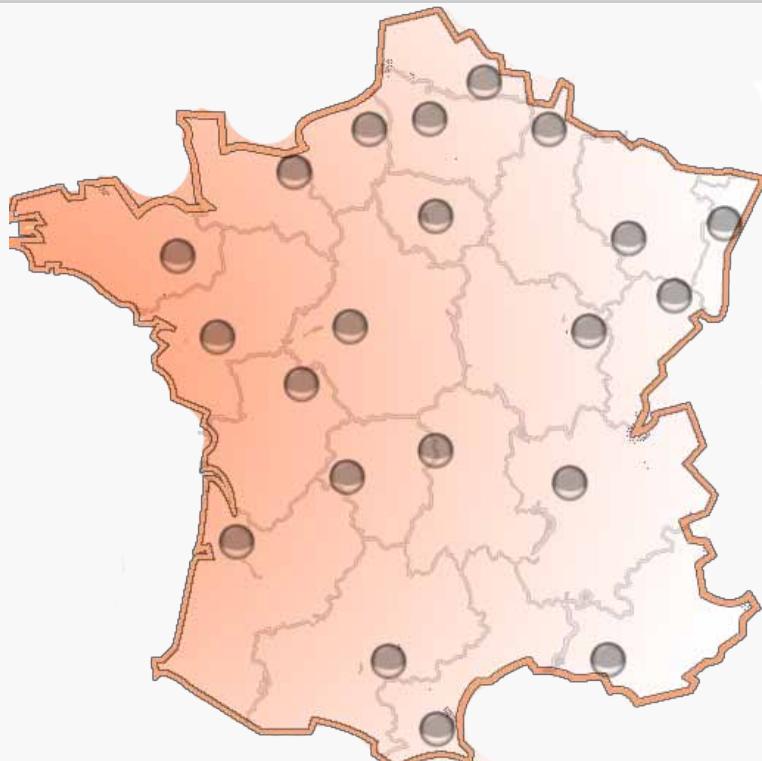
### **Uniopss / Action sociale, médico-sociale, santé**

Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, regroupement des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé  
[uniopss.asso.fr](http://uniopss.asso.fr)

## Les membres régionaux

*Une vingtaine de CPCAs régionales, de taille et d'organisation variées, maillent le territoire. Zoom sur 3 initiatives marquantes en 2012.*

Implantation des CPCAs régionales sur le territoire français



### Languedoc-Roussillon « Associations : entre complexité et utilité »

« Vie associative, complexité et utilité », tel était le titre des journées territorialisées organisées par la CPCAs Languedoc-Roussillon à Nîmes et Narbonne fin 2012. La journée visait à mettre en exergue la complexité qui aujourd’hui envahit la vie associative et au premier rang les bénévoles. Marie Lamy, conseillère technique de la CPCAs, est intervenue sur les différents dispositifs et instruments de cette complexité « De la subvention au marché public, Convention Pluriannuelle d’Objectifs, euro-compatibilité... ». Laurent Bastide, chargé de mission de la CRES L-R a présenté le « Guide

de l’utilité sociale » illustré par des témoignages d’acteurs engagés dans l’évaluation de leur structure. Une démarche qui identifie et évalue l’utilité sociale générée par les activités là où les critères communément utilisés dans le cadre des procédures d’évaluation sont essentiellement de nature comptable et quantitative. Une manière de revendiquer le droit de participer, aux côtés des pouvoirs publics et d’autres composantes de la société civile, à la définition de ce qui est utile pour la collectivité.



## Conférence régionale autour du bénévolat en Picardie

Pour la journée mondiale du bénévolat, la CPCA Picardie a organisé une conférence régionale le 5 décembre 2012 à Noyon : comment trouver des bénévoles, les accompagner, les former, les garder ? Quelles transformations de l'engagement associatif sont à l'œuvre aujourd'hui ? Comment replacer la démarche bénévole au cœur des pratiques associatives ?

Cette conférence est le fruit d'un travail étalé sur une année et à plusieurs niveaux : une commission du Conseil d'administration, des cafés-débats en Picardie, et un partenariat avec le CRAJEP.

Suite aux travaux de l'atelier citoyen European Year of Volunteering (EYV) en 2011, le conseil d'administration de la CPCA Picardie a proposé qu'une commission se saisisse de cette question du bénévolat, du volontariat et de l'engagement associatif. En parallèle le travail d'animation territoriale confrontait la CPCA Picardie à des questionnements d'associations locales. La commission bénévolat-volontariat-engagement associatif a posé plusieurs axes de travail : produire une réflexion qui permette que chaque coordination puisse se saisir de cette question, élaborer un document pour servir de support valorisant le bénévolat, poursuivre une animation locale de café-débat sur cette question en Picardie.



## Une charte des engagements réciproques en Rhônes-Alpes

Le 17 novembre 2012, à l'Hôtel de Région, le président de la CPCA Rhône-Alpes, Antoine Quadrini, signait avec le président du Conseil régional, Jean-Jacques Queyranne, une charte d'engagements réciproques, en présence la Présidente de la CPCA, Nadia Bellaoui. De nombreux acteurs associatifs et une importante délégation d'élus régionaux étaient également présents.

Née d'une conviction partagée quant à l'importance du rôle joué par les associations dans les territoires, l'actuel président de Région, dès 2004, avait signifié son intention d'un tel accord avec la CPCA qui, dans l'affirmation de sa représentativité, avait sollicité différents responsables politiques régionaux.

Définir les périmètres de chaque partie prenante au profit d'une poli-

tique régionale ambitieuse pour la vie associative, faire reconnaître la représentativité de la CPCA Rhône-Alpes, poser les bases d'un dialogue permanent prenant en considération son projet politique et les projets associatifs de ses membres, s'impliquer activement dans une coopération respectant tout à la fois les choix de la collectivité et son indépendance, hors de toute instrumentalisation, tels étaient les enjeux.

Le partenariat renforcé et le dialogue régulier ont forgé la charte. La conception conjointe a approfondi la coopération et institué le dialogue. Elle nous permet à la CPCA Rhône-Alpes de compter sur l'appui du Conseil régional. Lequel sait pouvoir compter sur les associations et sur la CPCA Rhône-Alpes.

## L'organisation statutaire

### Président-e

André Leclercq jusqu'en juillet, puis Nadia Bellaoui

### Comité exécutif

Hubert Allier

➤ Vice-président

Nadia Bellaoui puis Francine Evrard

➤ Vice-présidente

Brigitte Giraud

➤ Vice-présidente

Pierre-Marie Lebrun puis Stephane Bernardelli

➤ Trésorier

Irène Pequerul

➤ Vice-présidente

### Conseil d'administration

Un représentant de chacune des 16 organisations nationales membres jusqu'à la réforme statutaire puis :

10 coordinations

➤ Celavar, Cnajep, Cnosc, Cofac, Justice-Droits de l'Homme, Coordination Sud, Cni-Caff, Unaf, Unat, Uniopss

1 représentant des experts

➤ Fonda

4 groupements

➤ Animafac, Cadecs, Consofrance, Ligue de l'Enseignement

2 représentants des CPCA régionales

➤ Bretagne, Champagne-Ardenne

2 personnalités qualifiées

## L'équipe salariée

La déléguée générale

➤ Béatrice Delpech

2 conseillères techniques

➤ Marie Lamy et Stéphanie Rizet

2 chargées de mission

➤ Alice Loffredo et Lucille Thiebot (jusqu'en Avril 2012)

1 assistante

➤ Fabienne Van Nieuwenhove

1 chargé de communication

➤ Johnatan Debauve puis Tommy Moisan



# Nos partenaires

*Pour mener à bien son projet, la CPCa bénéficie depuis de nombreuses années de partenariats, financiers et opérationnels, d'entreprises et d'institutions, engagées à ses côtés pour la promotion du fait associatif et le développement d'un mouvement associatif fort.*

## Les partenaires financiers

### Les financeurs publics

Porteuse d'un plaidoyer permanent en faveur du maintien d'un financement public pérenne des activités associatives au nom de la reconnaissance de leur contribution à la mise en œuvre de l'intérêt général, la CPCa bénéficie de partenariats avec différents ministères et organismes publics.



#### ➤ Djepva

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative soutient les activités de la CPCa dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs triennale 2010-2012.



#### ➤ DGCS

La Direction générale de la cohésion sociale a soutenu en 2012 les activités de la CPCa, notamment pour la poursuite des activités de Mut'Asso, pôle de compétences partagées sur les mutations économiques et sociétales des associations et pour ses travaux de recherche sur l'économie des associations.



#### ➤ La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a soutenu en 2012 la CPCa à la fois pour son investissement dans le dispositif DLA et pour la création de Mut'Asso.

### Les financeurs privés

Soucieuse de diversifier l'origine de ses ressources, la CPCa avait signé dès 2008 des conventions de mécénat triennales avec 4 grands acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces conventions ont été renouvelées en 2012, permettant de consolider le modèle économique de la CPCa tout en contribuant à des partenariats opérationnels avec de grandes entreprises de l'économie sociale. Il convient de noter qu'un 5<sup>e</sup> partenaire a rejoint les partenaires historiques : la Macif et que Chorum-Cides a renforcé son soutien en signant une convention quadriennale.



#### ➤ Chèque déjeuner

Groupe coopératif émetteur de titres de paiement à vocation sociale et culturelle



#### ➤ Chorum Cides

La coordination de la mutuelle Chorum et de son pôle de recherche et d'action pour le développement de l'emploi de qualité



#### ➤ Crédit coopératif

Société coopérative bancaire investie de longue date dans l'accompagnement des associations



#### ➤ Macif

Société d'assurance mutuelle



#### ➤ Maif

Société d'assurance mutuelle et assureur militant

## Les partenaires éditoriaux



### Les partenaires opérationnels

Différents partenaires concourent aussi à la réalisation des missions de la CPCa au travers de chantier co-portés. En 2012, la CPCa a particulièrement coopéré avec :

- Avise
- IAE de l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- CNCres
- France Active - CNAR Financement
- IMS via le comité d'orientation Mécénova
- Le Rameau, dans la poursuite des travaux entamés sur les relations associations/entreprises
- Usgeres, avec qui les relations restent étroites sur les questions liées à l'emploi associatif.



La CPCa participe depuis de nombreuses années au comité scientifique de Jurisassociations, revue dans laquelle elle a publié 6 articles en 2012. La CPCa est également membre, depuis 2011, du comité de rédaction du mensuel « Associations mode d'emploi ».

### Les lieux de représentations



En 2012, la CPCa siégeait dans différentes instances associatives (au conseil d'administration et au bureau du CEGES et de l'Avise, au conseil d'administration du Labo de l'ESS) et publiques (au bureau du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, au Fonds pour le développement de la vie associative et au Comité national de suivi du FSE où la CPCa désigne des représentants associatifs).

La CPCa entretient des liens privilégiés avec le groupe des associations au Conseil économique, social et environnemental dont l'attachée est salariée de la CPCa depuis avril 2008.



La CPCa ne siège pas au Haut conseil à la vie associative institué par décret du 28 juin 2011 pour succéder au Conseil national de la vie associative (CNVA). Cette évolution, largement partagée par la CPCa qui était représentée au sein du CNVA, permet de bien dissocier les fonctions d'expertise et de représentation politique. Les conseillères techniques de la CPCa participent néanmoins, en tant qu'observatrices aux groupes de travail du Haut conseil.





**Conférence permanente des coordinations associatives**

28 place Saint-Georges - 75009 Paris

T. 0140 36 80 10 - F. 0140 36 80 11

[cPCA.asso.fr](http://cPCA.asso.fr)